



Pensée Dominante du Mois.

II. — *Première disposition essentielle à la communion :*
l'état de grâce.



(Suite)



TOUT d'abord, le vivant seul se nourrit, et le vivant, quand il s'agit de vie surnaturelle, c'est celui qui possède actuellement la vie de la grâce sanctifiante, l'état de grâce. Aussi l'état de grâce est-il la disposition vraiment fondamentale pour la communion, qu'elle soit la communion rare ou la communion quotidienne : que l'âme soit en état de grâce, parce que jamais elle n'a été contestée, sinon par les protestants qui prétendaient que la foi seule suffit, malgré le péché mortel dans l'âme, à la disposer à la communion.

C'est, à vrai dire, la seule disposition que saint Paul réclame du fidèle, et dans un temps où les fidèles communiaient tous les jours. Après avoir déclaré aux Corinthiens que " quiconque aura mangé ce Pain ou bu ce Calice in-